

Image not found or type unknown



contrat en cours lors d' une liquidation judiciaire

Par Ilandro, le 29/03/2022 à 23:10

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec une société specialise dans les procédures d'erreur de TEG.

Ce contrat prévoit un honoraire variable en cas de gain obtenus de la partie adverse. La cours d'appel à confirmé le jugement en Mars 2021 en ma faveur.

Cette société est en liquidation judiciaire avec cessation totale d'activité depuis 2017.

Le mandataire judiciaire de cette société peut-il me réclamer la part d'honoraire variable prévu au contrat.

Merci de vos réponses.